

Trois associations protestent contre le projet de rénovation de la Samaritaine par LVMH

PARIS [07.02.11] – Trois associations, SOS Paris, Association Accomplir et Ensemble rue Baillet, ont déposé un recours contre la révision du Plan Local d'Urbanisme permettant à LVMH de surélever la Samaritaine. Elles avaient déjà adressé un recours gracieux à la Mairie de Paris qui avait procédé à la révision du PLU en juillet 2010 dénonçant « un énorme cadeau pour LVMH ».



Trois associations, SOS Paris, Association Accomplir et Ensemble rue Baillet, ont chacune déposé un <u>recours</u> devant le Tribunal administratif de Paris contre la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) adoptée par la Mairie de Paris en juillet 2010. Ce nouveau PLU permettrait à LVMH de surélever la Samaritaine de « 7 mètres par rapport aux immeubles voisins » et de « changer la destination des locaux » en créant notamment des bureaux et un <u>hôtel de luxe</u>, ce qui permettra donc de dégager des revenus substantiels « beaucoup plus importants qu'avec l'activité précédente de grand magasin ».

En septembre 2010, les associations avaient adressé un recours gracieux demandant à la Ville d'annuler cette décision qui représente « à leurs yeux un énorme cadeau offert à LVMH » et qui priverait de lumière les immeubles situés dans la rue Baillet. Elles estiment, en outre, que cette décision crée un précédent et qu'elle entraîne « la multiplication de demandes de dérogation aux règles de hauteur fixées par le PLU ».

Sans réponse de la Ville de Paris, les associations ont déposé, le 27 janvier 2011, un recours auprès du tribunal administratif de Paris.

Mauvaise semaine pour LVMH, qui a aussi appris l'annulation du permis de construire accordé à la <u>Fondation Vuitton</u> pour la création, dans le Bois de Boulogne. Une annulation contestée par la Ville de Paris.

artclair.com

Légende Photo

La Samaritaine - Paris - 2006 - Photo Pierre Camateros - Licence CC BY SA 3.0



